



CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Dépôt :

Yves Cruchten (LSAP)

Luxembourg, le 13 juin 2022

Résolution

La Chambre des Député-e-s,

considérant

- la Grande Famine de 1932-1933 en Ukraine, connue sous le nom de Holodomor, ayant mené, entre autres, à la mort ciblée de millions d'habitants de l'Ukraine, et dont est responsable le régime politique de l'Union soviétique sous Joseph Staline ;
- la Convention des Nations unies pour la prévention et la répression du crime de génocide, la déclaration universelle des droits de l'homme et les autres traités et instruments relatifs aux droits de l'homme des Nations unies ;
- les déclarations conjointes sur les anniversaires de l'Holodomor, adoptées avec l'appui du Grand-Duché de Luxembourg, par l'Assemblée générale des Nations unies et par la Conférence générale de l'UNESCO ;
- la résolution du Parlement européen du 15 décembre 2022, intitulée « 90 ans après l'Holodomor : reconnaître que le massacre par la famine constitue un génocide » ;

reconnait et condamne avec la plus grande fermeté

- l'Holodomor en tant que crime à caractère génocidaire à l'encontre du peuple ukrainien, dès lors que cette famine artificielle a été planifiée par le régime soviétique totalitaire dans l'intention de détruire un groupe de personnes en infligeant délibérément des conditions de vie menant inexorablement à leur anéantissement physique ;

s'engage à poursuivre

- l'hommage à toutes les victimes de l'Holodomor, en particulier aux derniers survivants de cette tragédie et à leurs familles, et à marquer sa solidarité avec le peuple ukrainien qui a souffert de cette tragédie,
- son soutien politique au souvenir des victimes de l'Holodomor ;
- la promotion en toute occasion d'une perspective critique sur l'Holodomor pour que les leçons de cette page tragique de l'histoire servent d'avertissement pour les générations actuelles et futures ;
- son opposition à tout révisionnisme historique et à toute tentative de réécrire l'histoire tendant à occulter ou à relativiser les crimes de masse commis par le régime soviétique.

Résolution adoptée par la Chambre des Députés
en sa séance publique du 13 juin 2023

Le Secrétaire général,

Laurent Scheeck

Le Président,

Fernand Etgen